



CHARTRE DES ADHERENTS DE L'USI NATATION – ECOLE DE NATATION

4/5 ans - 6/10 ans - Perfectionnement

Les éducateurs sont tous diplômés pour assurer l'enseignement de la nage. Ils sont salariés de la section Natation – école de natation au sein du club omnisports Union Sportive d'Ivry.

Nous vous demandons le plus grand respect à leur égard en qualité de professionnels assurant une mission d'enseignement de la nage à votre enfant. Ils savent mieux que quiconque évaluer les capacités et progrès de chaque enfant qui leur est confié pendant le temps de l'enseignement.

Le même respect est exigé à l'égard :

- de **l'ensemble des personnels d'accueil, techniques et de direction** de la piscine Robespierre.
- des **bénévoles** de la section Natation – Ecole de Natation
- des **adhérents (enfants, parents)** bénéficiaires de l'activité

L'équipement nautique piscine Robespierre est mis gracieusement à disposition de l'association Union Sportive d'Ivry par la ville d'Ivry sur Seine. Cette mise à disposition est garante de l'accessibilité au plus grand nombre à l'activité, favorisant en ce sens la devise de l'Union Sportive d'Ivry (USI) : « le *sport pour tous* »

La section Natation – école de Natation ne peut en conséquence être tenue responsable des fermetures exceptionnelles de l'équipement nautique mis à disposition, dues à un incident technique, une grève des personnels ou un incident d'usager dans les bassins.

Il n'est plus possible aux parents d'assister au cours de leurs enfants depuis les gradins. Cette disposition fait suite à des comportements ayant gravement porté atteinte à la sécurité des enfants. En conséquence il sera fait appel, pour chaque groupe, à la participation d'un parent de chaque sexe pour assister l'éducateur (accompagnement en sortie de vestiaire, besoins pendant la séance, accompagnement en retour au vestiaire). Un appel à volontaire pour chacun des groupes sera réalisé.

Information des parents en cas de fermeture exceptionnelle de l'équipement ou d'absence de l'éducateur :

L'USI, la section, les éducateurs, vous préviendront en pareil cas. Pour autant les parents doivent **impérativement et de manière systématique s'assurer de la tenue effective du cours avant de laisser leur enfant accéder à l'équipement nautique**, l'information quant à l'indisponibilité de l'équipement ou de l'éducateur pouvant en certaines circonstances imprévues intervenir juste avant le début du cours.

L'USI, la section, les éducateurs, ne pourront être tenus pour responsables des enfants avant l'entrée en cours et à l'issue de leur sortie du cours.

Enfin, eu égard, au nombre de places réduit cette année au sein de l'école de natation, à la nécessité d'assurer un apprentissage efficient pour une progression de votre enfant, la règle d'assiduité aux cours tout au long de l'année relève responsabilité tant individuelle que collective.

Règles et discipline

- **Le calme et le respect d'autrui au sein de l'établissement est la première des règles,**
- **Respecter les jours et horaires des cours,**
- **Le passage par la douche est obligatoire,**
- **Le port du maillot de bain (pas de short de bain) et du bonnet est obligatoire,**
- **Les enfants ne peuvent se changer hors des locaux prévus à cet effet (vestiaires collectifs et cabines individuelles).**
- **Il est interdit de laisser les affaires de votre enfant en vestiaire ou cabine individuelle durant le temps du cours (ni l'Union Sportive d'Ivry, ni les éducateurs, ni la ville ne peuvent être tenus pour responsables des éventuels vols ou et/ou dégradations de biens personnels).**
- **Il est formellement interdit de circuler avec chaussures dans la zone « pieds nus » allant de la sortie des cabines individuelles ou vestiaires aux douches.**
- **L'enfant entre dans l'eau et en sort sur les ordres de l'éducateur,**
- **toute absence prévue à l'activité devra être signalée, ou justifiée à posteriori, à l'éducateur.**

Ces règles doivent être exposées aux enfants par le ou les parent(s). Tout manquement répété de leur observation entraînera sanction.

Je soussigné M. ou Mme

Qualité (père, mère, tuteur) :

Certifie avoir reçu, compris, et accepter les dispositions de cette charte, aider mon ou mes enfants à les comprendre et les appliquer.

Ivry, le

Signature :